



2022.01010

**P.P.** CH-1951  
Sion

Poste CH SA

Secrétariat d'Etat à l'économie  
Madame Marie-Gabrielle Ineichen-Fleisch  
Secrétaire d'Etat  
Holzikofenweg 36  
3003 Berne



Notre réf. SETI - SRP

Date

**16 MAR. 2022**

**Mise à jour de l'ordonnance du DEFR concernant la détermination des communes appartenant aux zones d'application en matière d'allègements fiscaux - consultation**

Madame la Secrétaire d'Etat,

Votre correspondance du 3 février 2022 nous est bien parvenue et nous vous remercions de nous donner l'opportunité d'exprimer notre position sur ce sujet.

Nous prenons acte des modifications apportées à la liste des communes incluses dans les zones d'application en matière d'allègements fiscaux et l'intégration dans le périmètre des centres urbains de Sion et Martigny avec leurs espaces suburbains respectifs d'Ardon, Conthey, St-Léonard, Vétroz et Dorénaz, Fully, Martigny-Combe, Riddes, Saxon, Vernayaz, ainsi que de la commune de Vouvry en sa qualité d'autre centre de l'espace rural.

Tenant compte du fait que ces adaptations résultent essentiellement des fusions communales intervenues entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 1<sup>er</sup> janvier 2021, ainsi que de la mise à jour de données des indicateurs considérés pour le calcul, nous n'avons pas de commentaire particulier à formuler.

Cela étant précisé, nous avons pris bonne note que le modèle de pilotage, à savoir les critères destinés à déterminer le périmètre de base, l'indicateur de faiblesse structurelle, ainsi que l'attribution des centres et des communes aux différentes catégories de zones, sera examiné pendant la législature 2024-2027. Nous profitons de cette correspondance pour vous signaler notre volonté d'être étroitement impliqués dans ces futurs travaux, notamment en raison de notre connaissance du tissu économique valaisan et des implications à long terme du modèle de pilotage qui sera retenu.

Nous vous souhaitons bonne réception de notre prise de position et vous prions de croire, Madame la Secrétaire d'Etat, à l'expression de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat

Le Président  
  
Frédéric Favre



Le Chancelier  
  
Philipp Spörri

Copie à par email à [tax-report@seco.admin.ch](mailto:tax-report@seco.admin.ch)